
Contrat de mixité sociale

Modifié le 04/04/22

En 2017, la Métropole a signé ou participé à l'élaboration de quatre contrats de mixité sociale avec l'État et les communes déficitaires en logements sociaux.

Dans ces contrats, les différents partenaires, dont la Métropole, se sont engagés à mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour réaliser des logements sociaux sur ces communes.

Les contrats de mixité sociale de Mesnil-Esnard, de Bois-Guillaume et de Bonsecours ont été signés en 2017, tandis que celui de Franqueville-Saint-Pierre était en cours d'élaboration.